

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 25 mars 2024

L'inspection du travail du Jura dresse son bilan et présente ses perspectives

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) du Jura a réuni le 22 mars 2024, les représentants des organisations professionnelles et syndicales pour leur présenter le bilan de l'activité de l'inspection du travail et ses priorités à venir pour 2024 dans le département.

Composé de 13 agents dont 7 agents de contrôle, le système d'inspection du travail du Jura s'est mobilisé en 2023 sur la préservation des droits fondamentaux des travailleurs avec pour axes prioritaires, la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, la lutte contre le travail illégal /les détachements illicites, la réduction des inégalités et la promotion du dialogue social. Les agents de l'inspection du travail ont également activement participé aux deux campagnes nationales de contrôle portant sur l'utilisation des équipements de travail mobiles et de levage et sur le travail à temps partiel dans les secteurs du nettoyage, des services à la personne et de l'aide à domicile.

Ce sont ainsi 646 interventions (contrôles ou enquêtes) qui ont eu lieu au total en 2023 dans différents secteurs professionnels (industrie, bâtiment, travaux publics, commerces, activités tertiaires etc.).

Dans 80% des cas, les manquements relevés à l'occasion des contrôles de l'inspection du travail ont été suivis de rappels écrits à la réglementation. Lorsque le rappel ne suffit pas ou que les manquements sont d'une particulière gravité, des suites plus contraignantes sont mises en œuvre : 15 sanctions administratives ont été engagées en 2023 ainsi que 22 procès-verbaux, adressés au Procureur de la République.

Une quinzaine d'accidents du travail graves ont été dénombrés en 2023 et ont donné lieu à une enquête. Même si aucun accident du travail mortel n'a été à déplorer dans le Jura cette année, il faut rappeler que deux personnes meurent au travail chaque jour en France et que ces accidents sont inacceptables : ils affectent en effet des milliers de personnes, victimes et proches qui voient souvent leur vie bouleversée du jour au lendemain. Une grande campagne de communication lancée par le Ministère du Travail en fin d'année a permis de réaffirmer que la prévention des accidents du travail était l'affaire de tous. Sous le slogan « Sécurité au travail : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous », elle rappelle l'existence de mesures légales, de prévention et de protection, pour prévenir les accidents du travail et la nécessité de les mettre en œuvre.

Cette campagne a trouvé une déclinaison au plan local par une attention renforcée de l'inspection du travail du Jura sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics avec pour objectif, le renforcement de la protection de tous les travailleurs (y compris travailleurs indépendants) contre les risques de

chute de hauteur via le contrôle de la bonne mise en place et de la complétude des échafaudages par exemple.

Des contrôles ciblés ont également été opérés en direction du secteur industriel, particulièrement prégnant dans le Jura, pour contrôler la bonne conformité des machines et l'absence de risques pour les travailleurs utilisateurs.

Au-delà des actions de contrôles conduites, 2 000 renseignements de droit du travail ont été délivrés sous différentes formes (téléphonique, mail, rendez-vous ...) aux usagers, qu'il s'agisse d'employeurs, de cabinets comptables, de salariés, d'organisations syndicales etc. Le service de renseignement en droit du travail de la DDETSPP est joignable au **0 806 000 126** (plateforme régionale Bourgogne Franche-Comté - appel gratuit). Attention, il est compétent sur toutes les questions relatives au droit du travail (contrat de travail, durée du travail, salaire...)., mais exclusivement pour les salariés et les employeurs du secteur privé.

Les priorités de l'inspection du travail seront reconduites en 2024 avec une action régionale qui s'attachera au contrôle du respect du bon fonctionnement des comités sociaux et économiques des entreprises.